



## COMPTE RENDU DU CSA SPIP DU 7 JANVIER 2025

**Ce premier CSA de l'année 2025 s'est ouvert dans un contexte affolant de surpopulation carcérale. La situation politique, la nomination et les dernières déclarations de notre nouveau garde des Sceaux ne sont pas pour nous rassurer.**

Histoire d'enterrer toute possibilité d'optimisme, notre administration a répondu aux déclarations liminaires en indiquant d'emblée qu'elle considérait que les missions de SPIP ne sont, à son sens, pas régaliennes, laissant le champ libre à l'externalisation de nos missions ! Encore une fois la CGT IP s'est insurgée de ce positionnement inadmissible d'une administration qui devrait défendre à tout prix le statut et les missions de ses personnels !

À l'heure où l'administration est entendue dans la cadre d'une mission flash diligentée par notre ministère visant à « améliorer l'efficacité » de la justice, nous sommes extrêmement inquiets, de la teneur des échanges qui ont pu avoir lieu. La CGT IP saisira donc l'occasion de son audition par ladite mission pour remettre ces sujets au centre des débats et défendre, elle, la place, le rôle, les missions des SPIP mais aussi l'expertise de ses personnels !

### **Projet d'arrêté prime de restructuration de service (SPIP 13) :**

Cet arrêté a pour objet d'acter le déménagement du MO de TARASCON sur la commune d'ARLES.

Le montant de la prime de restructuration de service est constitué d'un socle de 2500 euros par agent dans la mesure où le service déménage à moins de 20km.

Elle peut également augmenter s'il y a changement de résidence (10000€ sans enfants 15000€ avec enfants).

La prime est versée au moment de la prise de fonction. Elle peut être complétée par une allocation en fonction de la situation personnelle de l'agent (allocation d'aide à la mobilité du conjoint) qui peut atteindre 7000 euros si le conjoint a dû cesser son activité.

La prime est versée en une fois mais peut, à la demande de l'agent, être étalée en deux versements en deux années.

### **2. Fiches de postes ASE en SPIP, agents centralisateurs de pôle (ACP) et responsables**

## **et adjoints PCSE**

11e round de ce match sans fin ou de l'art de la DAP de jouer aux chaises musicales avec les missions des corps. Tous nos revendicatifs sont [ici](#) ou [là](#).

Nous avons arraché au précédent CSA que la SDIP revoie sa copie pour un examen plus serein des fiches ASE.

La DAP reste inlassablement arc-boutée sur deux points : laisser la possibilité aux organisations locales de prévoir un transfert de la gestion des alarmes non techniques et même des modifications horaires des CPIP vers les ASE.

**La CGT IP a tenu ses positions, ces transferts de tâches et de compétence sont contraires aux missions statutaires.** La gestion des incidents horaires et des modifications sont des éléments déterminants de la prise en charge des probationnaires tels que définis dans l'article 4 du décret statutaire des CPIP. La pluridisciplinarité n'est pas un saucissonnage des interventions auprès de nos publics au détriment de la cohérence, ce n'est pas non plus prendre une tâche à un corps et la donner à un autre ;

**Laissez les ASE tranquilles, ils ont bien assez à faire** avec leurs propres missions qui ne cessent de voir leur périmètre augmenter (Quid des BAR et de leur prise en compte dans les organigrammes, des astreintes toujours plus fournies ...). Les problématiques de fond ne sont pas traitées, la surpopulation de DDSE en milieu ouvert, le manque de moyen RH...

**La CGT IP a toutefois réussi à faire intégrer des modifications sur le texte :**

- sur le partage d'informations, le rajout d'un rappel de la responsabilité du chef de service et exclusion des FSI en interlocuteur direct comme proposé initialement ;
- à faire retirer la référence à « la loyauté » dans les fiches de postes ;
- à rappeler la compétence des greffes pénitentiaires en matière d'écrou (suppression des mentions de notifications ou laissant planer la possibilité d'un écrou déporté...);
- à rappeler que la formation d'adaptation devait se tenir avant la prise de poste (la DAP aura retenu au plus proche de la prise de poste...);
- faire inscrire la nécessité que ces organisations de service soient examinées en CSA local (et oui, on en est encore à apprendre à la DAP que c'est loin d'être toujours le cas).

## **3. Guide DDSE**

Nous sommes consternés de voir que la DACG (Direction des affaires criminelles et des grâces) a eu gain de cause dans des arbitrages, suite à une adoption du guide DDSE lors d'un CSA en janvier 2024 contre l'avis de la CGT IP (pour rappel [Compte-rendu : CSA SPIP des 19 décembre et 19 janvier et du 30 janvier – CGT insertion probation](#) ). Loin de corriger les écueils existants, la DAP signe et persiste à ne pas défendre ses services et à se soumettre encore et toujours à la DACG. Il s'agit notamment de déléguer la communication des pièces judiciaires et des décisions au SPIP. Ainsi ce ne sont plus aux SAP de transmettre les pièces pour saisine, mais au SPIP de demander au SAP qu'elles soient envoyées pour être saisi !! Un non-sens et une énième délégation des tâches qui

incomber aux SAP vers les SPIP que les carences RH des services judiciaires ne sauraient justifier.

### **La CGT IP le dit et le répète, les SPIP ne sont pas les secrétariats des SAP.**

Il s'agit également de la transmission des ordonnances rendues par le SAP aux pôles PCSE (RP, RPS, CRP, permissions de sortir, suspensions...). Il est questionnant de voir qu'un débat au plus haut niveau de la DAP et la DACG s'est engagé pour savoir s'il était possible que les SAP rajoutent un destinataire (le PCSE en l'occurrence) lorsqu'ils rendent une ordonnance afin que l'ensemble des acteurs de la DDSE ait la même degré d'information au même moment alors que cela devrait couler de source. Sur ce point balle au centre, les organisations des transmissions se feront au niveau local. Nous ne pouvons qu'appeler à la vigilance lors des protocoles locaux DDSE pour éviter la multiplication de tâches indues, chronophages et superfétatoires.

La CGT IP se questionne sur la capacité de notre administration à défendre les missions de ses personnels et s'est opposée à cette nouvelle mouture du guide DDSE, encore moins satisfaisante que la première.

### **4. Label Qualité**

Si nous nous réjouissions qu'enfin la DAP mette ce point à l'ordre du jour sans que la CGT IP n'ait besoin de la faire elle-même, nous avons toutefois vite déchanté.

La sous-direction de l'insertion et de probation nous a présenté un bilan censé venir motiver un nouvel élargissement à dix autres SPIP de cette expérimentation qui vient déléguer à des structures associatives des stages mais aussi des actions, parfois déjà réalisés par les personnels des SPIP.

En guise de bilan, des chiffres non consolidés, parfois erronés ou contradictoires, les aveux de l'administration quant à son incapacité à évaluer certains objectifs pourtant à l'origine de ce grand projet. Ainsi, le Label Qualité avait pour objectif de développer les actions collectives menées par les SPIP centrées sur le passage à l'acte. Si nous dénonçons de toute manière cette orientation donnée au travail des personnels des SPIP, l'administration nous indique qu'elle ne sera pas en capacité d'évaluer cet objectif qu'elle s'est pourtant elle-même fixé !

Cette impréparation et ces imprécisions sont inadmissibles, d'autant lorsque l'on sait que ce label qualité vient engloutir à grosses bouchées le budget dédié des SPIP, laissant des miettes aux services qui résistent encore à cette expérimentation.

Le budget des prises en charge collectives de la DAP est d'1,7 millions d'euros, celui du Label Qualité est de 2,3 millions pour seulement 38 SPIP expérimentateurs sur les 104 existants. Si le bilan en l'état ne nous permet pas d'évaluer sérieusement l'expérimentation ce décalage nous semble important et digne d'être développé.

**La CGT IP a forcé des engagements de l'administration et a obtenu la présentation d'un bilan digne de ce nom dans une réunion dédiée. Notre organisation syndicale restera vigilante à ce que ces promesses soient tenues.**

**La CGT IP demande un moratoire sur l'extension de l'expérimentation tant qu'aucun bilan sérieux ne sera fait.**

#### **4. PRISME**

**L'acharnement paye parfois.** Alors que la CGT IP n'a cessé de courir après la DAP pour avoir des informations sur le développement, puis sur le fiasco de Prisme jusqu'en juin 2024, on entrevoit enfin une volonté de dialogue depuis le dernier trimestre 2024.

Après une visite sur site au SPIP de Thionville avec la Formation spécialisée du CSA SPIP, l'administration a, d'elle-même mis à l'ordre du jour du CSA SPIP du 7 janvier un point d'information sur l'avancée du projet.

L'administration estime que plusieurs dysfonctionnements ont été corrigés, à tel point qu'elle prévoit un déploiement au local, à partir de fin mars sur six départements de la DI Grand Est. Les SPIP concernés sont les SPIP de Meurthe et Moselle, des Vosges, de la Meuse, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Il s'agira d'un déploiement complet : APPI restera disponible uniquement en consultation pour les anciens dossiers mais l'ensemble des actes professionnels devra à compter du basculement être effectué via Prisme.

La CGT IP a pu faire part de son inquiétude face à cette bascule totale vers un logiciel qui a posé tant de difficultés jusqu'à présent !

Les retours des collègues que nous avons eus à l'issue du CSA ne nous rassurent pas !

Dans tous les cas, la CGT IP s'opposera à une nouvelle tentative de déploiement, a fortiori sans le filet de sécurité d'APPI, si Prisme n'est pas a minima fonctionnel sur les principaux actes professionnels ! Les collègues de la DI Grand Est ont déjà essuyé les plâtres une fois, douloureusement, et ont autre chose à faire au boulot que de tester des logiciels ineptes.

**Parce que nos missions du quotidien servent l'intérêt général et que nos usagers sont toujours plus précarisés par une politique générale de destruction des services publics, la CGT IP ne se laissera jamais découragée par les tentatives de l'administration à imposer sa vision gestionnaire et rationalisée de l'action des SPIP.**

**La CGT IP continuera à défendre sans relâche les missions de chacun des corps œuvrant dans les SPIP et à rappeler la réalité de leur quotidien.**

**Les élus CSA de la CGT IP**